

SESSION EXTRAORDINAIRE – 27 NOVEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 27 novembre 2023 à 18 h à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin d'Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

ÉTAIENT PRÉSENTS les conseillères Cybèle Wilson, Rita Jain et Kimberly Chan, les conseillers Dominic Labrie et Christopher Blais sous la présidence du Maire Pierre Guénard.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS Me Sheena Ngalle Miano, Directrice générale et greffière-trésorière et Mme Maude Prud'homme-Séguin, Responsable des communications.

ÉTAIT ABSENT le conseiller Enrico Valente.

Une période de questions fut tenue, à laquelle aucune question ne fut posée.

CONVOCAATION

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

QUORUM

Le Maire ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

VOTE

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, le Maire se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

345-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

346-23

ENGAGEMENT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA ENVERS LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS DANS LE CADRE DE LEUR DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA) POUR LA CONSTRUCTION D'UN GYMNASE DOUBLE À MÊME LA FUTURE ÉCOLE PRIMAIRE DE CHELSEA

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) a confirmé qu'une école primaire #039 sera construite à Chelsea;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 27 NOVEMBRE 2023

346-23 (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea désire se doter d'infrastructures communautaires et sportives de qualité, accessibles et sécuritaires;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea s'engage financièrement jusqu'à 33% du coût de la construction du gymnase règlementaire représentant la somme de 1 430 000,00 \$ et qui sera versée au CSSPO si sa demande au programme PAFIRSPA du ministère de l'Éducation est acceptée;

ATTENDU QUE la Municipalité et le CSSPO effectueront la recherche d'autres subventions disponibles également afin d'alléger le fardeau financier de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité et ses résidents pourront utiliser le gymnase additionnel pour la pratique d'activités physiques les soirs de semaine et les fins de semaine;

ATTENDU QUE ces aménagements permettront l'ajout d'emplacements pour la communauté et pour la pratique d'activités physiques libres, douze mois par année, sécuritaires et accessibles pour tous les âges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kimberly Chan, appuyé par le conseiller Christopher Blais et résolu que le conseil accepte d'appuyer le Centre de services scolaires des Portages-de-l'Outaouais et de lui verser jusqu'à 33% des coûts afin de soutenir la réalisation du projet mentionné ci-avant, soit la construction d'un gymnase double à même la nouvelle école primaire de Chelsea #039, si la demande du CSSPO au programme PAFIRSPA du ministère de l'Éducation est acceptée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplacements soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Chelsea tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

347-23

REPRÉSENTATION À LA FONDATION CHELSEA FOUNDATION

ATTENDU QUE par le biais de la résolution numéro 08-23 adoptée par le conseil le 10 janvier 2023, plusieurs membres du conseil ont été nommés pour siéger aux divers comités municipaux, comités de suivi et en tant que représentants pour divers organismes;

ATTENDU QUE suite à l'entente signée entre la Fondation Chelsea Foundation et la Municipalité de Chelsea le 7 novembre 2023, il y a lieu de modifier la résolution 08-23;

ATTENDU QU'AUCUN élu ne siégera sur le conseil d'administration dorénavant;

SESSION EXTRAORDINAIRE – 27 NOVEMBRE 2023

347-23 (suite)

ATTENDU QUE la Fondation Chelsea Foundation a mis sur pied un comité permanent, le comité consultatif du Centre Meredith (CCCM), sur lequel deux sièges avec droit de vote sont accordés à la Municipalité de Chelsea;

ATTENDU QUE les représentants pour la Municipalité de Chelsea seront nommés au CCCM à une date ultérieure;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cybèle Wilson, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu de modifier la résolution numéro 08-23 et de retirer les noms de la conseillère Cybèle Wilson et du conseiller Enrico Valente en tant que représentants au conseil d'administration de la Fondation Chelsea Foundation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

348-23

NOMINATION DE MONSIEUR MARC-ANTOINE BIRON AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

ATTENDU QUE le 15 septembre 2023 la Municipalité a affiché le poste de directeur ou directrice du Service des travaux publics et des infrastructures;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la candidature interne de Monsieur Marc-Antoine Biron et qu'elle correspond en tout point au poste en titre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dominic Labrie, appuyé par la conseillère Rita Jain et résolu que, sur la recommandation de la Directrice générale et secrétaire trésorière Me Sheena Ngalle Miano, et la Responsable des ressources humaines Madame Ghislaine Grenier, Monsieur Marc-Antoine Biron soit nommé à titre de Directeur du service des travaux publics et des infrastructures à compter du 13 novembre 2023, rémunéré selon la grille salariale des cadres, pour une période probatoire de 6 mois à partir de sa nomination par intérim, et qu'il soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de ses fonctions à ce titre.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SESSION EXTRAORDINAIRE – 27 NOVEMBRE 2023

349-23

LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Rita Jain, appuyé par la conseillère Cybèle Wilson et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sheena Ngalle Miano
Directrice générale et greffière-trésorière

Pierre Guénard
Maire